Image not found or type unknown

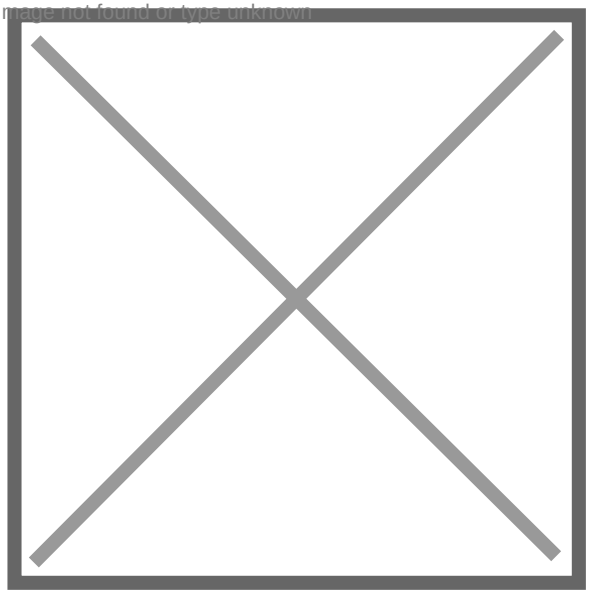

Remboursement apres cassation du jugement cour d'appel

Par **JCOP**, le **05/06/2015** à **11:50**

Bonjour suite a un licenciement economique que nous avons gagné en 1ere instance la salarie a fait appel.

La cour d'Appel a reformé ce jugement et nous avons du verser des indemnités au salarié.

Nous nous pourvus en cour de cassation qui a cassé le jugement de la cour d'appel et nour renvoie devant une autre cour d'appel.

Pouvons nous exiger le remboursement des sommes versées ?.

Merci par avance

Par **aguesseau**, le **05/06/2015** à **12:18**

bjr,
sous réserve de réponses différentes d'autres intervenants spécialiste de droit du travail, si la cour de cassation a cassé l'arrêt d'appel, vous vous retrouvez dans la situation après le premier jugement.
comme la décision d'appel vous condamnant à payer, décision que vous avez exécuté, a été annulée, il me semble que vous pouvez exiger le remboursement des sommes.
vous pouvez consulter ce lien:

http://www.gbvfd-avocatsauxconseils.com/procedureCcas/les-effets-de-la-cassation

vous pouvez poser la question à votre avocat.

cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés